



MAIRIE  
DE

BEAUVOIR DE MARC

Code Postal : 38440

☎ : 04. 74. 58. 78. 88 / 📠 04 74 31 74 23

Mail : [contact@beauvoir-de-marc.com](mailto:contact@beauvoir-de-marc.com)

Le 31 janvier 2022,

### Arrêté municipal n° 2022-1

LE MAIRE DE BEAUVOIR-DE-MARC,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,  
**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

**Considérant** l'étroitesse de la chaussée, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 50 km/heure sur la voie communale n°8 – à partir du croisement du chemin du fouilleux et du chemin de l'Eglise, jusqu'au STOP vers la maison BARRET.

#### ARRÊTÉ :

##### ARTICLE 1<sup>er</sup>

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie communale n°8 – chemin du fouilleux sur la section comprise à partir du croisement du chemin du fouilleux et du chemin de l'Eglise, jusqu'au STOP vers la maison BARRET est limitée à 50km / heure.

##### ARTICLE 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de BEAUVOIR-DE-MARC.

##### ARTICLE 3

Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

##### ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

##### ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de BEAUVOIR-DE-MARC.

##### ARTICLE 6

Le secrétaire de la commune de Beauvoir-de-marc, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de St Jean-de-Bournay, les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A BEAUVOIR-DE-MARC, le 31/01/2022.

Le Maire,

Robert MANDRAND



0 10 20 30 40 m



→ Panneau 50 croisement chemin de l'Eglise